CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mardi 7 décembre 2021 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin Yvan St-Amour. Les conseillers M. Yvan St-Amour et M. Gilles Patry ont motivé leurs absences.

2021-12-R5905 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mardi 7 décembre 2021 à 19 heures par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le maire M. Neil Gagnon et les conseillers Messieurs Patrick Feeny, Pierre Laramée, Jeannot Émond, M. Jean-René Martin. Chacune de ces personnes se sont identifié individuellement.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2021-12-R5906 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
- 4. Période de questions

Administration générale

100.1	Carrefour Jeunesse emploi – Demande de contribution		
	financière – 2022		
100.2	Demande d'installation lumière de rue – début rue Marianne		
100.3	Dépôt des rapports d'audit – Budget et PTI 2021		
100.4	Entraide de la Vallée – Demande d'aide financière		

Conseil municipal

110.1	Nomination représentants de la MRC
110.2	Adoption calendrier – séances ordinaires – 2022
110.3	Budget discrétionnaire – 2021
110.4	Date d'adoption budget et plan triennal d'immobilisation
110.5	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Gestion financière et administrative

Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 30 novembre 2021

Sécurité publique

Voirie

300.1 Programmation travaux TECQ 2019-2023 - Remboursement

Environnement

400.1 Soumission – contrat ordure ménagère
400.2 Adhésion 2022 – Regroupement protection de l'eau VG

Aménagement et urbanisme Loisirs, Culture et bibliothèque

700.1 Biblio Outaouais – Répartition du budget de la cotisation spéciale 2022

Correspondance officielle reçues

800.1 MRCVG – Conseil en bref 24 novembre 2021

Varia Période de questions Levée de la séance

Adoptée.

2021-12-R5907 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 16 novembre 2021

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

2021-12-R5908 Demande droit de passage lot no : 2 982 796

ATTENDU QUE M. Roland Mercier est propriétaire du lot 4 239 434 qui touche au lot 2 982 796 de la municipalité d'Egan-Sud;

ATTENDU QUE M. Mercier demande au conseil un droit de passage sur le terrain de la municipalité pour avoir accès à son terrain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de laisser un droit de passage à M. Mercier, qu'il soit informé que ce droit sera notarié, que ce chemin ne sera pas municipalisé (verbalisé) et que celui-ci est en zone inondable.

Adoptée.

2021-12-R5909 Renouvellement de l'entente Carrefour Jeunesse Emploi

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de verser au Carrefour Jeunesse Emploi un montant de 500\$ pour l'année 2022 afin de continuer à développer leurs multiples services offerts aux jeunes, et moins jeunes, sur l'ensemble du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

<u>2021-12-R5910</u> <u>Demande d'installation de lumière de rue – Rue</u> Marianne

Il est proposé par le conseiller Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte d'installer une lumière de rue au début de la rue Marianne. Il est aussi résolu que ces travaux seront effectués en 2022.

Adoptée.

2021-12-R5911 Audits de conformité

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a procédé à la vérification de conformité sur l'adoption du budget et de l'adoption du programme triennal d'immobilisation;

ATTENDU QUE la Commission a formulé des recommandations au terme de ses travaux d'audit;

ATTENDU QUE ces rapports ont été déposés aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de se conformer à l'encadrement légal applicable, et ce, en prévision de l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2024, qui doit être faite au plus tard le 31 décembre 2021, et de l'adoption du budget 2022, qui doit être faite au plus tard le 31 janvier 2022, étant donné que l'année 2021 était une année électorale.

Adoptée.

2021-12-R5912 Nomination du substitut au maire

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil d'Egan-Sud désigne M. Jean-René Martin à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

<u>2021-12-R5913</u> <u>Adoption du calendrier – séances ordinaires 2022</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec*, prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022.

Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19 h :

CALENDRIER 2022

Le mardi 18 janvier	Le mardi 19 juillet
Le mardi 8 février	Le mardi 9 août
Le mardi 1 ^{er} mars	Le mardi 6 septembre
Le mardi 5 avril	Le mardi 4 octobre
Le mardi 3 mai	Le mardi 1 ^{er} novembre
Le mardi 7 juin	Le mardi 6 décembre

Adoptée.

2021-12-R5914 Don budget discrétionnaire - 2021

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 850.86\$ soit remis au Club des petits déjeuners, un montant de 567.24\$ soit remis à l'Entraide de la Vallée, un montant de 283.63\$ au CPE la bottine et un montant de 283.63\$ au Club Quad de la Haute-Gatineau. Ces montants seront pris à même les budgets discrétionnaires des élus.

Adoptée.

<u>2021-12-R5915</u> <u>Date d'adoption du budget 2022 et Programme triennal d'immobilisation</u>

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget pour l'année 2022 et l'adoption du plan triennal d'immobilisation seront adopté le mardi 21 décembre 2021 à 18 heures.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note à l'effet que les formulaires d'intérêts pécuniaires ont été déposé par les membres du conseil à la direction générale.

2021-12-R5916 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 30-11-2021 au montant de	17 451.48\$
Les dépenses à payer 30-11-2021 au montant	34 660.70\$
Les salaires payés au 30-11-2021 au montant de	12 236.36\$

Adoptée.

2021-12-R5920 Programmation travaux TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité d'Egan-Sud approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no : 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

la municipalité d'Egan-Sud atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no : 2 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée.

<u>2021-12-R5921</u> <u>Adjudication de contrat – Appel d'offres « Collecte des matières (Collecte et transport) EGAN-2021-11</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Egan-Sud a demander dans un appel d'offres des soumissions pour la collecte des matières recyclables, des déchets ainsi que le compostage (Collecte et transport) pour 3 ans moins 1 mois, soit du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE une (1) soumission a été reçue à échéance et ouvertes au bureau municipal le 2 décembre 2021 à 10h05 soit la soumission de :

- Transport RLS inc.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière trésorière de la municipalité a procédé à l'examen de la conformité de la soumission selon la procédure prévue au document de soumission le même jour;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseiller présent que la municipalité d'Egan-Sud adjuge le contrat numéro EGAN-2021-11 intitulé Contrat de cueillette des matière (Collecte et Transport) à Transport RLS inc. au prix soumis de 68 157.18\$ par année, taxes incluses et autorise le maire M. Neil Gagnon et la directrice générale Mme Mariette Rochon à signer ledit contrat.

Adoptée.

<u>2021-12-R5922</u> <u>Adhésion 2022 Regroupement pour la Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau</u>

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de payer un montant de 250\$ pour son adhésion pour l'année 2022 au regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

<u>2021-12-R5923</u> <u>Réseau Biblio Outaouais – Cotisation spéciale 2022</u>

CONSIDÉRANT QUE le réseau Biblio Outaouais ont résolu que la cotisation spéciale pour le développement des collections locales pour l'année 2022 soit offerte sur une base volontaire aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le montant minimal à être investit par les municipalités désireuses de participer à la cotisation spéciale 2022 soit de 0,50\$ per capita et qu'il s'agira d'un crédit que le personnel de notre bibliothèque municipale aura à dépenser au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de participer à cette cotisation spéciale de 0,50\$ pour l'achat de collection locale pour la bibliothèque.

Adoptée.

2021-12-R5924 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h00.

	Adoptée.	
M Noil Cognon	Mme Mariette Rochon	
M. Neil Gagnon	Mille Mariette Rochon	
Maire	Directrice générale	
	Greffière-trésorière	